

the opinion of mankind, that the great underlying truths which pertain to the law of marriage, considered as a civil institution. Every where the doctrine is received, that men and women should not follow their mere animal instincts in their social relations to one another, but that they should "pair off" to use an expression applied to the birds of the air."

Voyons maintenant ce qu'est le mariage et pour cela nous examinerons son caractère tel qu'institué par Dieu, et comme sacrement institué par Jésus-Christ.

*Le mariage est d'institution divine.*

Si nous remontons à l'origine, nous découvrons que le mariage n'est pas d'institution humaine puisqu'il a précédé toute volonté arbitraire de l'homme. "Dieu, dit la Génèse, créa l'homme et la femme, il les bénit et leur dit : croissez et multipliez-vous." "Il n'est pas bon, dit encore cet auguste livre, que l'homme soit seul, faisons-lui une aide qui lui ressemble.

"Adam, ajoute l'historien sacré, n'ayant pas d'aide qui lui fut semblable, le Seigneur lui envoya un doux sommeil; pendant qu'il était endormi, il lui tira une côte, et mit de la chair à sa place; il forma de cette côte la femme qu'il présenta à Adam, et Adam dit en la voyant : "c'est l'os de mes os; la chair de ma chair."

Dieu a donc institué le mariage, et en le consacrant, il a employé des paroles dont le sens indique manifestement que cette bénédiction, donnée au couple primitif, s'étendait à toutes les générations futures, à toutes les forces sociales, contenues en germe dans cette union primordiale : "*Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre et assujettissez-la à votre empire.*"

"Comme institution naturelle, dit M. Sainte Foy (Théologie à l'usage du monde) le mariage a été établi de Dieu dès l'origine, lorsque Dieu dit à nos premiers parents de croître et de se multiplier, et qu'ayant formé la première femme du corps même d'Adam, celui-ci dit, en la voyant : *Voici l'os de mes os et la chair de ma chair; c'est pourquoi l'homme quittera sou*